

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU JEUDI 18 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt six, le dix huit juin à dix sept heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint Leu convoqués, se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Karim JUHOOR, Président du C.C.A.S.

AFFAIRE N° 5/CCAS/18062026 : PARTENARIAT AVEC L'ADH – SUBVENTION 2026

PRESENTS :

MEMBRES NOMMES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Monsieur JUHOOR Karim, Maire de Saint Leu, Président du CCAS ;
- Madame BALENCOURT Vanessa, Adjointe au Maire ; Arrivée à l'affaire n° 4 .
- Madame PALAS Lucette, Adjointe au Maire ;
- Madame RAMIDGE BANE Georgette, Adjointe au Maire;

MEMBRES NOMMES PAR LE MAIRE :

- Madame BENARD Nathalie, en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, sur proposition de l'Association Développement des Hauts (ADH) ; Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'Association Développement des Hauts (Affaire n°5)
- Mme GRONDIN Christine, en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités du département sur proposition de l'association GV Filaos Jeunesse et Santé ;
- Monsieur TIONOHOUE Daniel, en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF
- Madame PETIT Angélique, en qualité de représentante des associations de personnes handicapées du département sur proposition de l'association GEM Mon Z'oreil

ABSENTE :

- Madame VIDOT Huguette, Conseillère municipale ;

SECRETAIRE : Monsieur Jacques DENNEMONT, directeur du C.C.A.S, assure la fonction de secrétaire de séance.

Le Président soussigné certifie que la convocation a été faite régulièrement le 11 juin 2026 . Le nombre de présents est de huit, le quorum est atteint et le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président de séance


Karim JUHOOR

AFFAIRE N° 5/CCAS/18062026 : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS (ADH) DE SAINT-LEU 2026

Le Président indique que l'Association de Développement des Hauts (ADH) de Saint-Leu met en œuvre sur les hauts de Saint Leu, un projet fondé sur l'implication des parents dans une dynamique participative.

Celle se décline autour 4 actions, qui sont les suivantes :

1. Enfants et soutien à la parentalité
2. La semaine de la petite enfance-jeune
3. Être parent : un quotidien à chaque instant et en tous lieux
4. Accompagner la parentalité : l'enjeu individuel et collectif du bien-être

Le CCAS est de longue date partenaire de l'A.D.H dans la mise en œuvre de ses projets et participe à son financement au côté de la CAF. Celle-ci a choisi de renouveler l'agrément de l'association sous l'égide du Fonds National de la Parentalité (FNP).

Pour mener à bien cette opération en 2026, l'A.D.H souhaite la reconduction du partenariat avec le CCAS et sollicite une participation de l'établissement de 7 000 €.

Le Président rappelle qu'au Budget Primitif du CCAS pour l'année 2026, une subvention a été inscrite en faveur de l'ADH pour cette action d'un montant de 5 000,00 €, comme l'année précédente.

Aussi, le Président propose d'allouer à l'association une subvention de 5 000,00 € en complément du financement du département et de la CAF à travers le Fonds National de la Parentalité.

Un projet de convention établissant les termes du partenariat entre le CCAS et l'A.D.H est également soumis à l'examen du Conseil d'Administration.

Mme BENARD Nathalie ne prend pas part au vote.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ✓ approuve la reconduction du partenariat entre le CCAS et l'association ADH, tel que décrit dans la convention ci-annexée,
- ✓ attribue à l'association une subvention 5 000 € au titre de l'année 2026,
- ✓ autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Leu, le 23 juin 2026

Le Président du CCAS

Karim JUHOOR

